



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mouvement de contestation dans la police nationale

Question écrite n° 10714

Texte de la question

M. Lionel Tivoli alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer au sujet de l'ampleur du mouvement de contestation dans la police nationale. En effet, suite à l'incarcération quelque peu précipitée d'un policier de la BAC de Marseille, avant même qu'un jugement n'ait eu lieu, de nombreux policiers ont décidé d'entamer un mouvement de contestation afin d'exprimer leur colère face à cette décision perçue comme injuste et qui traite leur collègue comme un simple voyou alors que les faits qu'on lui reproche ont été commis dans l'exercice de ses fonctions et qu'il dispose des garanties de représentation. Depuis un certain temps, la dégradation des conditions de travail des forces de police s'est amplifiée, notamment avec les accusations émanant de représentants de la gauche et de l'extrême-gauche contre la police accusant cette dernière de tuer. Pourtant, ce sont bien les policiers qui sont aujourd'hui des cibles car régulièrement menacés, harcelés, insultés, y compris par des élus de la République issus des rangs de la gauche alors que ces mêmes policiers étaient en première ligne face aux émeutes qui ont ravagé le pays au mois de juillet 2023. Dans le même temps, la justice relâche l'assassin de Mélanie Lemée, gendarme de 26 ans, fauchée en juillet 2020 dans l'exercice de ses fonctions. Les policiers sont très gravement lassés d'être systématiquement stigmatisés. Ce mouvement de contestation a pris une ampleur considérable et sans précédent dans l'ensemble du pays. L'État doit prendre en considération les revendications des forces de l'ordre car, la contestation pourrait s'amplifier et la situation du pays risquerait de dégénérer. M. le député exhorte M. le ministre à être solidaire avec les forces de l'ordre et à donner des gages de soutien à ces dernières qui protègent les concitoyens au péril de leur vie. Ainsi, M. le député demande à M. le ministre de préciser les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour protéger les forces de l'ordre : compte-t-il accentuer la répression à l'égard des voyous qui attaquent les policiers et qui s'en prennent également aux forces de sécurité et aux élus de la Nation ? Compte-t-il demander au ministre de la justice d'élargir la présomption d'innocence aux forces de l'ordre ? Il le remercie par avance pour sa réponse diligente.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tivoli](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10714

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7168

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)